



PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

2021-2023

SÛRETÉ DU QUÉBEC



AVEC VOUS, POUR VOUS

TABLE DES MATIERES

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	2
INTRODUCTION	3
BREF PORTRAIT ORGANISATIONNEL	4
NOTRE MISSION	4
NOTRE VISION	4
NOS VALEURS	4
NOS POINTS DE SERVICE	4
BILAN ORGANISATIONNEL	5
REDDITION DE COMPTES – accès aux documents et aux services offerts au public	6
ACTIONS PRÉVUES EN 2021 - 2023	7
ADOPTION ET PUBLICATION DU PLAN D’ACTION	13

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



En juin 2021, je vous présentais le Plan d'action 2021-2023 à l'égard des personnes handicapées. Ce plan témoigne de la volonté de la Sûreté du Québec d'affirmer son engagement à l'endroit des personnes handicapées.

Cette version, mise à jour en avril 2022, tient compte des récentes réponses obtenues à la suite d'une consultation auprès d'un grand nombre de gestionnaires de la Sûreté du Québec afin d'être toujours plus près des besoins des personnes handicapées.

Vous constaterez donc que notre organisation est toujours en action afin d'assurer l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées. Elle réitère ainsi sa détermination à faire du Québec un endroit où les personnes handicapées peuvent vivre à part entière.

Je tiens à remercier les membres du Comité directeur des personnes handicapées pour les efforts déployés dans le cadre de cette mise à jour qui témoigne de notre volonté d'améliorer, continuellement, les conditions des personnes handicapées.

La directrice générale,

Johanne Beausoleil

Montréal, mai 2022

INTRODUCTION

Dans le respect de son obligation à se conformer à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, sociale et professionnelle*, la Sûreté publie le présent plan d'action.

Afin d'assurer la coordination et la mise œuvre de son plan d'action, la Sûreté du Québec s'est dotée d'un comité directeur composé de membres de différentes directions :

- Adjoint au directeur et responsable du Service de l'emploi, Direction des ressources humaines;
- Responsable du Service des immeubles et de la logistique, Direction des technologies et des acquisitions;
- Responsable du Service de la planification des communications et de la création multimédia, Direction des communications et des relations internationales;
- Responsable de la Division de la protection des infrastructures, Direction des services spécialisés en enquête;
- Conseillère de direction, Direction des ressources humaines;
- Conseillère au sein du Module des partenaires en ressources humaines, Direction des ressources humaines;
- Conseillère en prévention à la Division de la santé et de la prévention au travail, Direction des ressources humaines.

Ce document reflète les efforts mis de l'avant par les membres du Comité directeur pour déployer un plan d'action, de même que le fruit de leur réflexion. La mise à jour du Plan d'action tient compte des réponses obtenues lors d'une consultation effectuée en janvier 2022 auprès des gestionnaires, et dont le but était de recenser les besoins antérieurs ou actuels des personnes handicapées partageant l'environnement de travail de leur unité.

Le Plan d'action 2021-2023 à l'égard des personnes handicapées s'échelonne sur deux ans et couvre la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2023.

BREF PORTRAIT ORGANISATIONNEL

NOTRE MISSION

La vocation première de la Sûreté du Québec est le maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique ainsi que la prévention et la répression du crime. Plus encore, l'engagement de ses membres à assurer la sécurité des personnes et des biens, à sauvegarder les droits et les libertés, à être attentifs aux besoins des victimes et à collaborer avec la communauté nourrit cette mission. Du point de vue institutionnel, en tant que police nationale, la Sûreté a comme devoir de soutenir la communauté policière, de coordonner des opérations policières d'envergure, de contribuer à l'intégrité des institutions étatiques et d'assurer la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec. Elle assure également un service central de renseignements destiné à aider à la lutte contre le crime et met ce service à la disposition des autres corps de police.

NOTRE VISION

La Sûreté s'engage à être à l'écoute des citoyens et poursuit la mise en œuvre de stratégies proactives afin d'offrir des services adaptés aux préoccupations et aux réalités des collectivités. Avec vous, pour vous!

NOS VALEURS

Le personnel policier et civil de la Sûreté du Québec est guidé par les valeurs suivantes dans toutes ses actions et décisions : service, professionnalisme, respect et intégrité.

NOS POINTS DE SERVICE

La Sûreté du Québec, qui dessert tout le territoire québécois, compte 117 points de service. Vous pouvez consulter la carte interactive à l'adresse suivante : <https://www.sq.gouv.qc.ca/nous-joindre/>.

BILAN ORGANISATIONNEL

La Sûreté du Québec pose déjà des gestes et des initiatives ayant pour but d'assurer l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées. Notamment :

- Engagement de la Sûreté à l'égard des personnes handicapées dans sa déclaration de service aux citoyens : <https://www.sq.gouv.qc.ca/Engagement>;
- Création d'une section intranet dans laquelle sont décrits les engagements envers les personnes handicapées et où celles-ci et les gestionnaires ont accès à de l'information pertinente;
- Mise en place d'une procédure pour l'ergonomie;
- Application des normes d'accessibilité WEB fondée sur les pratiques recommandées au gouvernement du Québec;
- Ajustement des processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services afin de tenir compte de leur accessibilité pour les personnes handicapées;
- Collaboration avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) afin d'assurer l'accessibilité des lieux, grâce aux travaux effectués au fil des ans;
- Autoformation en ligne des membres du Comité directeur des personnes handicapées;
- Sensibiliser, informer et inciter les gestionnaires à participer au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH);
- Promotion des services du programme d'aide aux employés (PAE);
- Accompagnement de personnes aux prises avec des troubles de santé mentale;
- Sensibilisation des employés par la diffusion de messages organisationnels.

REDDITION DE COMPTES – accès aux documents et aux services offerts au public

La politique sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées prévoit deux éléments de reddition de comptes annuelle :

2021-2022

- Nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées : aucune;
- Mesures d'accommodement dont les organisations se sont dotées pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux documents et aux services : aucune.

ACTIONS PRÉVUES EN 2021 - 2023

Axes	OBSTACLES	MESURES ET ACTIONS ESCOMPTÉES	INDICATEURS	ÉCHÉANCIER	RESPONSABLE(S)
Axe 1 : Accessibilité des lieux	1.1 Éliminer progressivement les obstacles physiques présents dans les immeubles occupés par la SQ	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer le recensement des accès aux immeubles 	Portrait des accès aux immeubles	31 mars 2023	DTA
		<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître les besoins à la SQI, en particulier lors des renouvellements de bail, et ce, afin de réduire progressivement les obstacles à l'accessibilité des lieux par les visiteurs 	Nombre de demandes adressées à la SQI et nombre de réalisations	En continu	DTA
		<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître les besoins à la SQI afin d'éliminer ou de réduire progressivement les obstacles à l'accessibilité des lieux lors de l'intégration professionnelle d'un employé handicapé 	Nombre de demandes adressées à la SQI et nombre de réalisations	En continu	DTA
	1.2 Adapter le plan d'évacuation actuel en tenant compte de la réalité du télétravail et des impacts pour les personnes handicapées (assurer leur évacuation de manière sécuritaire)	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour le plan d'évacuation en y intégrant une procédure d'évacuation expressément conçue pour les employés handicapés 	Dépôt d'un plan d'évacuation à jour au Comité directeur	31 mars 2022	DSSE
		<ul style="list-style-type: none"> Recenser les employés handicapés présents dans les immeubles et les locaux occupés par la SQ et qui, en cas d'évacuation, souhaitent obtenir un soutien personnalisé 	Dépôt d'un registre des employés handicapés au Comité directeur	En continu	DSSE
		<ul style="list-style-type: none"> Sonder les personnes handicapées de l'organisation 	Sondage effectué	31 mars 2022	DRH
		<ul style="list-style-type: none"> Annuellement, assurer la mise à jour dudit recensement des personnes handicapées 	Dépôt, au Comité directeur, d'un plan illustrant l'emplacement des employés handicapés	31 mars de chaque année	DSSE

Axes	OBSTACLES	MESURES ET ACTIONS ESCOMPTÉES	INDICATEURS	ÉCHÉANCIER	RESPONSABLE.(S)
Axe 2 : Accessibilité des services	2.1 Améliorer l'accès à l'information publiée à l'intention des personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> • Informer/former le personnel sur les mesures à prendre lorsqu'il accueille une personne handicapée, qu'il s'agisse d'un candidat à un emploi ou d'un visiteur (agent de sécurité, personnel civil) 	Personnel informé/formé sur les mesures à prendre (agent de sécurité, personnel civil ou policier) (à la suite d'une formation ou d'une autoformation en ligne)	En continu Rappel annuel	DRH
		<p>INTERNET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer l'accessibilité du site Internet de la Sûreté, en se fondant sur les normes adoptées par le gouvernement du Québec 	Publication d'un état de la situation et évaluation des coûts associés aux mesures potentielles Identification des mesures correctrices prioritaires	31 mars 2023	DRCI et tous
		<p>INTRANET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour le contenu de la section intranet consacrée aux employés handicapés, à tout le personnel et aux gestionnaires 	Page intranet mise à jour		
	2.2 Améliorer l'environnement et les outils de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux demandes d'adaptation de l'environnement et des outils de travail exprimées par des employés handicapés 	Adaptation de l'environnement et des outils de travail afin de faciliter l'intégration ou le confort	En continu Nombre de demandes auxquelles il a été donné suite/an	DTA et DRH
		<ul style="list-style-type: none"> • Réviser le processus d'ergonomie • Faire connaître le processus révisé 	Publication sur la page intranet Page intranet mise à jour et/ou envoi d'un courriel organisationnel	31 mars 2023 31 mars 2023	DTA et DRH

Axes	OBSTACLES	MESURES ET ACTIONS ESCOMPTÉES	INDICATEURS	ÉCHÉANCIER	RESPONSABLES
	2.2 (suite)	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter une case à cocher dans les formulaires de demande d’approvisionnement (GLPI) demandant de préciser si la demande concerne une personne handicapée (Oui ou Non) 	Nombre de demandes reçues par année concernant des personnes handicapées	31 mars 2023	DTA
Axe 3 : Accessibilité à l’information et aux services	3.1 Assurer l’accès des personnes handicapées aux documents et aux services	<ul style="list-style-type: none"> Rendre compte du nombre de plaintes reçues et traitées en matière d’accessibilité, à la suite de l’exercice d’un droit d’accès en vertu de la politique gouvernementale 	Nombre de plaintes reçues Ajustement et correctifs apportés à la suite d’une plainte, le cas échéant	En continu	DCRI, Service de l’accès et de la protection de l’information et autres directions pour volet correctif

Axes	OBSTACLES	MESURES ET ACTIONS ESCOMPTÉES	INDICATEURS	ÉCHÉANCIER	RESPONSABLE(S)
Axe 4 : Sensibilisation et formation	4.1 Sensibiliser et informer des unités ou des groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Transmettre aux comités de santé et de sécurité de l'information sur l'OPHQ et sur la Loi (obligations de l'employeur, fonctionnement du comité permanent, etc.) 	Informations diffusées dans les cinq (5) comités de santé et de sécurité	31 mars 2023	DRH
		<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître l'auto-formation visant à mieux accueillir les personnes handicapées (disponible sur le site de l'OPHQ) 	Information à fournir lors de la semaine des personnes handicapées	31 mars 2022	DRCI et DRH
		<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'autoformation de l'OPHQ sur les pratiques exemplaires à adopter pour mieux accueillir les personnes handicapées et encourager les employés à remplir le questionnaire pour tester leurs connaissances 	Nombre de rappels effectués	31 mars 2023	DRCI et DRH
	4.2 Sensibiliser et informer les gestionnaires	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un guide/aide-mémoire à l'intention des gestionnaires sur la gestion et l'accueil d'un employé handicapé 	Guide/aide-mémoire terminé Gestionnaires formés et informés sur la gestion et l'accueil d'un employé handicapé	31 mars 2023	DRH
		<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les services offerts dans chacun des districts et partager l'information avec les gestionnaires 	Publication de la liste dans la section intranet	31 mars 2023	DRH
	4.3 Sensibilisation et formation du personnel policier	<ul style="list-style-type: none"> • Former les patrouilleurs et superviseurs de relève sur la réponse à un état mental perturbé (REMP) 	Nombre de personnes formées	En continu	DRH et GFST

Axes	OBSTACLES	MESURES ET ACTIONS ESCOMPTÉES	INDICATEURS	ÉCHÉANCIER	RESPONSABLE(S)
Axe 5 : Accessibilité à l'emploi	5.1 Favoriser la représentativité des personnes handicapées au sein du personnel civil	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les gestionnaires aux objectifs du Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) pour accroître la représentativité des groupes cibles, principalement celui des personnes handicapées au sein du personnel civil (notamment le PDEIPH) 	Maintien ou augmentation du nombre de personnes handicapées au sein du personnel civil	En continu Nombre/an	DRH
		<ul style="list-style-type: none"> Adapter la boîte à outils pour les entrevues d'embauche en tenant compte des particularités des candidats handicapés 	Boîte à outils mise à jour sur intranet	31 mars 2023	DRH
		<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour les renseignements concernant l'appartenance à un groupe cible en effectuant un exercice de rappel annuel auprès de tous les employés et gestionnaires de la Sûreté 	Nombre de formulaires PAÉE remplis et reçus à la DRH	En continu Annuel Au 31 mars de chaque année	DRH
		<ul style="list-style-type: none"> À l'affichage d'un poste, inclure un rappel du principe d'accès à l'égalité en emploi pour favoriser une présence accrue de personnes handicapées et d'autres groupes sous-représentés au sein de la Sûreté 	Ajout dans le gabarit d'affichage et dans notre procédure	31 mars 2023	DRH
		<ul style="list-style-type: none"> Réviser notre campagne de sensibilisation auprès des gestionnaires afin d'inviter ces derniers à proposer des projets d'emploi dans le cadre du PDEIPH 	Nombre de demandes PDEIPH reçues	31 mars 2023	DRH

Axes	OBSTACLES	MESURES ET ACTIONS ESCOMPTÉES	INDICATEURS	ÉCHÉANCIER	RESPONSABLE(S)
Axe 6 : Consultation auprès des personnes handicapées ou de leurs représentants	6.1 Connaître les obstacles rencontrés par les personnes handicapées ainsi que les besoins particuliers de ces personnes afin de cibler de nouvelles mesures d'action pertinentes	<ul style="list-style-type: none"> Revoir notre stratégie afin de consulter davantage les personnes handicapées 	Nombre d'actions entreprises	En continu 31 mars 2023	Membres du comité
	Axe 7 : Réalisation et suivi du plan d'action	7.1 Informer et sensibiliser le personnel et les citoyens	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un plan de communication pour soutenir la mise en œuvre du plan 	Dépôt du plan d'action au comité	Mai 2021
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser annuellement des activités de sensibilisation pendant la Semaine québécoise des personnes handicapées, du 1^{er} au 7 juin 2021 et 2022 			Sensibilisation du personnel Réaliser une activité de sensibilisation par année. Susciter l'intérêt des gestionnaires pour l'embauche de personnes handicapées.	1 ^{er} au 7 juin 2021 et 2022	Comité directeur
<ul style="list-style-type: none"> Souligner et promouvoir la Journée québécoise des personnes handicapées 			Publication réalisée	3 décembre 2021 et 2022	DCRI et DRH
7.2 Assurer le suivi du Plan d'action et la reddition de comptes		<ul style="list-style-type: none"> Recueillir l'information auprès des unités visées par les mesures et les actions inscrites au Plan d'action annuel Réunir le Comité trois à quatre fois l'an 	Information recueillie et à jour Nombre de réunions tenues	En continu	Coordonnateur organisationnel du service des personnes handicapées et membres du comité

ADOPTION ET PUBLICATION DU PLAN D'ACTION

Cette mise à jour du plan d'action a été adoptée par la Directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil, le 13 mai 2022, conformément à l'article 61.1 de la de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

Un exemplaire a été remis à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).

La version électronique du Plan d'action est accessible aux adresses suivantes :

- Sûreté du Québec : <https://www.sq.gouv.qc.ca/organisation/publications/>
- OPHQ : <https://www.ophq.gouv.qc.ca/plans-daction/ministeres-et-organismes-publics-assujettis-a-larticle-611-de-la-loi.html#c12344>



WWW.SQ.GOUV.QC.CA